



# Stratégie pour une pêche côtière durable

Nouvelle-Calédonie

2023  
2033



# Introduction

La pêche est un aspect incontournable de l'identité calédonienne. Comme la chasse, elle fait partie intégrante de la vie et de la culture des Calédoniens.

Dans la culture océanienne et a fortiori dans la culture kanak, la mer et la pêche déterminent un rang, un rôle dans la société et donc des devoirs. En somme, la pêche apporte du sens à la vie des Calédoniens, qu'ils la pratiquent par passion (on parle alors de pêche récréative), par nécessité vivrière (en tant qu'« amortisseur social »), ou par profession.

Ce dont il sera question dans ce document, c'est de la pêche professionnelle, principalement en tant qu'activité économique. En Nouvelle-Calédonie, le statut qui génère du pays institue les Provinces comme les autorités compétentes pour le développement économique et la gestion des ressources de leurs territoires respectifs, donc pour celui de la pêche professionnelle. Au travers de différents textes, ce sont donc les trois provinces (Îles, Nord et Sud) qui encadrent l'activité de pêche professionnelle côtière et définissent ce qu'est un pêcheur professionnel (c'est-à-dire les conditions requises pour prétendre à une autorisation de pêche l'instituant pêcheur professionnel à part entière). Ainsi, un pêcheur professionnel côtier ne l'est que sur un territoire précis, celui de la province et des eaux provinciales où il exerce son métier.

Afin de poursuivre la dynamique de professionnalisation de l'activité, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé en 2020 le statut de « patron pêcheur », entérinant ainsi une définition « pays » du pêcheur professionnel côtier.

Ce statut a le mérite de donner une définition précise à l'activité de pêcheur côtier en instituant un corps professionnel reconnu par le gouvernement, au-delà des autorités provinciales qui restent compétentes en la matière. Ce qui ouvre la voie à l'élaboration d'un certain nombre de réglementations dans les domaines de compétence du gouvernement : formation, fiscalité, sécurité des navires, droit du travail...

Par ailleurs, la pêche en général représente pour les Calédoniens un important apport nutritif, notamment en protéines. Elle répond ainsi à de nombreux enjeux à plusieurs niveaux scalaires, qu'ils soient sociaux, économiques, politiques, environnementaux, culturels ou identitaires. C'est précisément cet aspect multi-enjeux de la filière qui impose à la profession et aux institutions calédoniennes la nécessité de penser sa feuille de route, d'en définir un cap via un travail participatif.

La présente stratégie partagée des pêches côtières est le fruit de cette volonté collective, à la fois professionnelle, politique et institutionnelle, d'accompagner le développement d'une filière qui fait sens dans les modes de vie calédoniens.



# Contexte

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un environnement marin exceptionnel qui contribue de manière significative à son économie et à sa culture. En vue d'assurer un développement structuré de la pêche professionnelle et une gestion durable de ses ressources halieutiques, plusieurs initiatives ont été mises en place au fil des ans.

En 2007, les premières Assises de la Pêche ont permis de formuler 19 recommandations pour l'avenir de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie. Sur la base de ces recommandations, les professionnels, soutenus par leurs collectivités référentes (essentiellement les provinces et le gouvernement en ce qui concerne la sécurité des navires), vont œuvrer au développement de la filière.

Dans la continuité des actions mises en place de manière partenariale avec les différents acteurs, la filière pêche a été intégrée à la CAP-NC (Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie) fin 2021, dans le but de structurer davantage le secteur.

Fin 2020, dans le cadre d'une réunion du programme PROTEGE, l'idée d'élaborer une stratégie pays de la pêche côtière émerge et se formalise. Cette idée et cette volonté feront consensus, car elles sonnaient comme une évidence. A cela s'ajoutera un événement conjoint : l'organisation des Assises de la Pêche 2022.

Pour ce faire, dès janvier 2022, des groupes de travail et un comité de pilotage ont été créés afin de travailler sur les deux volets nécessaires à l'élaboration de la stratégie.

Le premier volet était celui des groupes de travail thématiques (GTT), regroupant les professionnels, les institutions, les organismes de recherche, les partenaires (CPS, ADECAL...). Ces groupes de travail étaient structurés autour de 4 thématiques :

## - La structuration pérenne de la filière

## - La gestion durable de la ressource

## - Le cadre réglementaire

## - Le développement économique de la filière

Les GTT avaient pour but de faire émerger des enjeux, des objectifs stratégiques et opérationnels et des actions, et allaient servir de travaux de préfiguration mais aussi préparatoires au contenu du second volet : les Assises de la Pêche professionnelle elles-mêmes.

Dans un second temps, les Assises de la Pêche se sont tenues en novembre 2022, durant lesquelles ces enjeux et orientations ont été débattus par l'ensemble des acteurs afin d'en sortir des recommandations concrètes et de produire un rapport.

Ce sont les recommandations stratégiques issues de ce long travail collectif qui font l'objet de la synthèse exposée dans le présent document.

La stratégie pour une pêche côtière durable en Nouvelle-Calédonie, couvrant la période 2022-2032, s'appuie sur ces recommandations et enjeux pour définir des objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que des actions concrètes. Cette vision pour l'avenir vise à mettre en place une gestion moderne et adaptée aux spécificités sociales, culturelles et géographiques du pays, mais aussi réactive et consultative de la pêche côtière, garantissant que les ressources aquatiques de la Nouvelle-Calédonie sont utilisées de manière optimale et à faible risque, pour le bénéfice de toute la communauté.

# Une vision pour les 10 ans à venir :

Affiner la gestion des pêches côtières professionnelles en adoptant une démarche adaptative et participative. Nos pêcheurs, pierres angulaires de cette industrie, sont au centre de cette initiative. Notre défi est de gérer judicieusement l'exploitation de nos ressources marines tout en amplifiant leur rendement économique. Nous aspirons à préserver ainsi la pérennité de nos écosystèmes tout en consolidant l'importance et la renommée de notre secteur de la pêche.

# Stratégie pour une pêche côtière durable 2023-2033

## Où nous en sommes en 2023

- ✓ Une organisation structurelle qui a porté des réformes de fond mais qui doit évoluer. L'associatif a ses limites.
- ✓ Des données sur la ressource lacunaires malgré les efforts pour en acquérir auprès des professionnels.
- ✓ Un cadre réglementaire complexe, qui manque parfois d'harmonisation et de cohérence. En effet, les textes organisant la pêche dépendent de plusieurs collectivités.
- ✓ Une filière vieillissante qui a besoin de renouveau, par l'assurance d'un revenu décent.
- ✓ Des stocks de poissons en relative bonne santé, ce qui ne doit pas empêcher de poursuivre les efforts en matière de gestion.
- ✓ Un manque de données sur les prélèvements issus de la pêche non-professionnelle.
- ✓ Des engagements différents en fonction des parties prenantes, par manque de vision commune, malgré de fortes collaborations.

## Où nous voulons en être en 2033

- ✓ Une filière pêche côtière professionnelle pérenne avec une représentation forte dans l'écosystème institutionnel calédonien.
- ✓ Des stocks de poissons gérés durablement, sans surpêche.
- ✓ Une excellente connaissance scientifique des ressources et des milieux marins.
- ✓ Un cadre réglementaire simplifié, adapté et doté de sanctions applicables en Nouvelle-Calédonie mais homologuées au niveau national.
- ✓ Une grande agilité décisionnelle avec des actions rapides, prévisibles et fondées sur les meilleures pratiques.
- ✓ Un engagement collaboratif des parties prenantes avec des stratégies claires pour la gestion durable des ressources halieutiques.
- ✓ Une rentabilité économique assurée pour les pêcheurs avec des revenus suffisants.



## Des réformes nécessaires pour une amélioration de la pêche côtière.

### Focus sur les recommandations des assises :

- ✓ Optimisation de la valorisation et de la commercialisation des produits de la mer.
- ✓ Lutte contre la vente illégale et adaptation de la réglementation maritime pour les navires.
- ✓ Accompagnement et représentation de la filière par la CAP-NC.
- ✓ Soutien local pour projets de chantiers navals et amélioration des accès maritimes.
- ✓ Cadre juridique : définition pour la pluriactivité et optimisation des aides financières.
- ✓ Formation et accompagnement continu, sensibilisation environnementale.
- ✓ Surveillance accrue : suivi de toutes les pêches, extension de l'observatoire et comité de suivi actif.

La pêche professionnelle côtière constitue une filière à part entière, avec un chiffre d'affaires annuel de 600 millions XPF (cf. : Observatoire des pêches côtières, 2022). Cette filière représente pour les trois provinces un secteur prioritaire et stratégique, comme en témoignent les services dédiés, les dispositifs mis en œuvre et l'accompagnement aux organisations professionnelles.

L'intégration du secteur pêche à la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC) et la création de l'Observatoire des Pêches Côtières (OPC) participent de cette volonté de poursuivre la structuration de la pêche professionnelle, afin que celle-ci permette aux pêcheurs de vivre décemment de leur métier, tout en s'inscrivant dans une gestion durable de la ressource.



Les acteurs (institutionnels, professionnels, scientifiques et chercheurs, organisations régionales) ont estimé qu'il était plus que nécessaire, dans un pays aux compétences partagées, de réfléchir à un cap commun. La solution retenue sera l'élaboration d'une stratégie partagée et comme signalé plus haut, les acteurs de la pêche professionnelle ont travaillé un an durant pour produire le contenu de ce qui vous est présenté dans ce document.

Cette stratégie doit embarquer les Calédoniens dans un contrat politique et surtout opérationnel, afin de donner à la pêche professionnelle la dimension qu'elle mérite dans l'archipel. Elle formalise aussi une feuille de route qui structurera les efforts communs des collectivités et des professionnels vers des objectifs communs.



## Notre vision

Créer un secteur de la pêche durable, innovant et résilient, capable de s'adapter aux défis environnementaux et économiques à venir.

Nous aspirons à un modèle de gestion des pêcheries qui respecte l'équilibre entre la préservation des écosystèmes marins côtiers et le développement économique local. Pour cela, nous veillerons à valoriser nos pêcheurs professionnels, par leur formation et leur protection dans l'exercice de leur métier. C'est le pari à relever dès maintenant pour garantir que les générations futures pourront disposer de ces précieuses ressources halieutiques.

## L'objectif de cette stratégie est de :

- Fournir une orientation stratégique pour une filière pêche côtière reconnue et ses parties prenantes, afin de guider les réformes nécessaires pour atteindre notre vision future.
- Identifier les réformes à court et moyen terme pour permettre à la pêche professionnelle côtière de se développer de manière plus cohérente.
- Valoriser et protéger le métier de pêcheur côtier, en mettant en place les formations adéquates, des conditions de travail décentes et une protection sociale adaptée.
- Protéger nos écosystèmes marins côtiers et assurer la viabilité à long terme de nos ressources halieutiques côtières et donc de la filière pêche côtière

# 4 grands enjeux



## 9 objectifs stratégiques



## 22 objectifs opérationnels

# 74

propositions  
d'actions

Aujourd'hui la pêche professionnelle côtière a besoin d'un nouveau souffle et d'une nouvelle impulsion. Elle a des défis à relever : la gestion durable des ressources dans un contexte de changement climatique, le vieillissement des pêcheurs professionnels, donner de la consistance au statut de « patron pêcheur » notamment sur le volet des droits sociaux, la structuration des circuits de commercialisation.

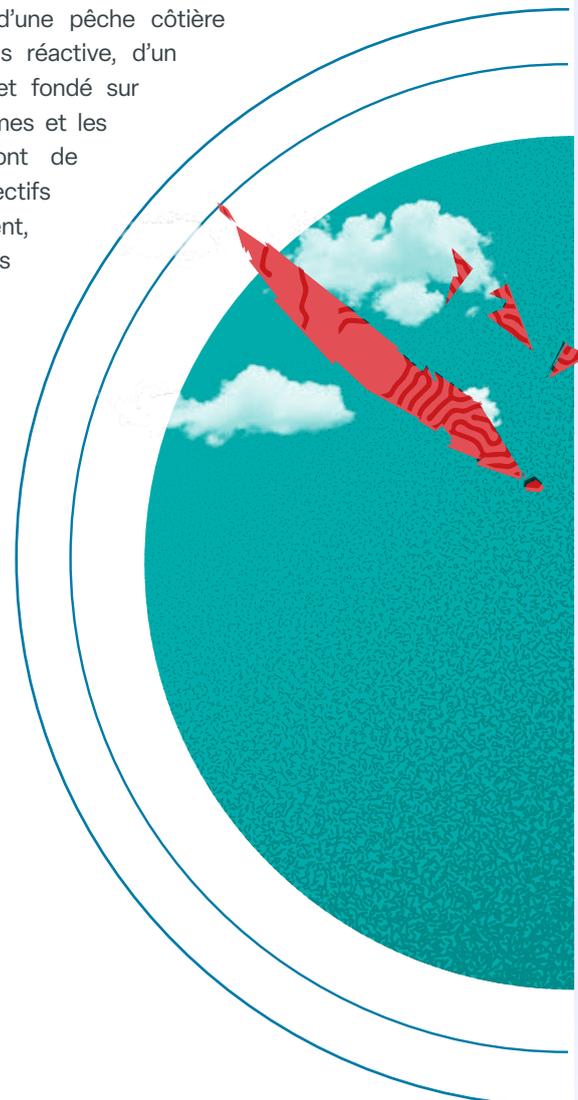
Nous allons présenter ci-après comment les pêcheurs professionnels et les institutions souhaitent répondre aux enjeux et quelles actions ils souhaitent mettre en œuvre.

### Quelques défauts parmi d'autres dans le système actuel...

- On relève de nombreuses lacunes dans la surveillance, la recherche, la collecte des données et leur partage, ce qui limite nos capacités à prendre des décisions fondées et pertinentes ;
- Il n'existe aucun processus clair dans la gestion des stocks de ressources maritimes et de leur répartition ;
- La gestion des pêches telle qu'elle se présente aujourd'hui est trop rigide et ne suit pas les meilleures pratiques en la matière ;
- Les processus de prise de décision sont flous et compliquent les tâches de gestion efficaces ;

La Nouvelle-Calédonie a besoin d'une pêche côtière professionnelle plus moderne, plus réactive, d'un système de gestion transparent et fondé sur la recherche de qualité. Les réformes et les actions proposées ici permettront de relever les défis et d'atteindre les objectifs stratégiques définis dans ce document, tout en garantissant la qualité des produits de notre pêche côtière et en renforçant la représentation du secteur dans l'écosystème calédonien.

Une fois ces réformes adoptées, nos ressources halieutiques se placeront parmi les mieux gérées de la planète. Nos stocks de poissons seront plus durables, ce qui renforcera notre autonomie alimentaire et améliorera nettement l'environnement professionnel de nos pêcheurs côtiers.



# Garantir la pérennité de notre pêche côtière professionnelle

## DE NOMBREUSES AVANCÉES...

Depuis 2007 et les premières Assises de la Pêche, de nombreuses avancées ont permis d'assurer le développement de la pêche côtière.

Au niveau des collectivités provinciales, les élus ont clairement identifié la pêche professionnelle comme une filière stratégique et prioritaire.

Les institutions traduiront cela au travers de leur code de développement, et la création de services dédiés.

De leur côté, les organisations professionnelles se sont structurées : les fédérations et la confédération des pêcheurs professionnels assurent une représentation institutionnelle en participant aux décisions inhérentes à la profession, notamment sur les questions de sécurité des navires, de formation ou encore de droit du travail...

Autre avancée décisive, en 2020, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté une délibération créant le statut de patron pêcheur : un premier pas dans la structuration institutionnelle territoriale de la profession de pêcheur.

Enfin, depuis 2021, la pêche est officiellement intégrée à la Chambre d'Agriculture, devenue Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC). Ce qui s'est traduit par la création d'un pôle pêche au sein de l'organisme. Un atout de poids et un tournant majeur, dans la mesure où la profession n'était auparavant représentée nulle part.

## MAIS UN LONG CHEMIN RESTE À PARCOURIR

Si les atouts de la pêche professionnelle calédonienne sont nombreux et la période riche en opportunités, le secteur demeure affaibli par la disparité et certaines incohérences, notamment juridiques, des 3 politiques provinciales de pêche côtière. Il souffre également d'une absence flagrante de vision commune sur certains sujets de la part des instances professionnelles.



ENJEU

01



## POUR SUIVRE LA STRUCTURATION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE



## 1 Renforcer la représentation de la filière dans l'écosystème institutionnel calédonien

L'intégration à la CAP-NC des pêcheurs en tant que profession s'inscrit dans la volonté d'une meilleure reconnaissance de la filière.

Elle doit également permettre la poursuite de sa structuration et une meilleure prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques, et l'évolution des corpus réglementaire.

Et enfin la filière va bénéficier d'un outil de représentation et d'accompagnement au service de sa professionnalisation et de sa promotion.

Il existe une fédération de pêcheurs dans chaque province, voire dans chaque île en ce qui concerne les îles Loyauté.

Les pêcheurs sont ainsi représentés à la CAP-NC via leurs fédérations :

- ▶ 1 siège pour la fédération des pêcheurs hauturiers
- ▶ 1 siège pour la FPPCPS (Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud)
- ▶ 1 siège pour la FPPN (Fédération des pêcheurs professionnels du Nord)
- ▶ 1 siège pour les 3 associations de pêcheurs des îles Loyauté

Par ailleurs, les fédérations de la pêche côtière étaient réunies au sein de la CPPNC qui était représentée dans divers organismes (le giep ou le comité de gestion du parc naturel de la mer de corail et d'autres instances provinciales).

D'autre part se pose la question du double emploi de la carte professionnelle CAP-NC avec celle de Patron Pêcheur.

La contribution de la filière à l'économie est mieux connue grâce au travail de l'Observatoire (OPC), mais cette évaluation doit néanmoins être renforcée.

### Actions

#### ▶ Définir un mode de gouvernance optimal

Idéalement, ce mode de gouvernance doit permettre de définir clairement le rôle des fédérations inhérent à la feuille de route stratégique commune, par rapport à leur institution de tutelle. Il devra aussi formaliser les relations entre les professionnels (via leurs fédérations, associations et la CAP NC) et les institutions.

#### ▶ Favoriser l'intégration des pêcheurs à la CAP NC

Il s'agit de travailler à la légitimation du pôle pêche au sein de la CAP NC pour que les pêcheurs en deviennent des ressortissants à part entière, mais aussi que les équipes soient formées à l'accueil de ces nouveaux ressortissants.

#### ▶ Promouvoir le pôle pêche auprès des instances décisionnaires

Dans le cadre de la CAP NC, le pôle pêche et sa contribution à l'économie calédonienne doivent être mieux connus des décisionnaires comme du grand public.



### Principes

- ▶ Trouver un mode de fonctionnement fondé sur la réalité du métier de pêcheur côtier, de manière à optimiser le partage de dossiers et l'avancée des projets stratégiques et opérationnels qui permettront à la filière de se développer au mieux.

## PROFESSIONNALISER ET VALORISER LE MÉTIER DE PÊCHEUR



## 2 Structurer et encadrer le métier de pêcheur professionnel

Le métier de pêcheur professionnel peut être difficile. Il est très peu valorisé au sein des organismes d'orientation professionnelle et il n'existe aucune formation initiale dédiée à la mer.

Les pêcheurs sont généralement patentés et leur population est vieillissante. De nombreux pêcheurs ne se sentent pas valorisés et il y a un travail de fond à réaliser sur l'attractivité du métier.

Actuellement, toute personne qui souhaite devenir pêcheur constitue un dossier auprès de sa province et souscrit aux conditions de celle-ci. Il n'y a pas de limitation dans la délivrance des autorisations de pêche.

D'un point de vue social, comme pour la majorité des patentés, il n'y a pas vraiment de disposition concernant les retraites (ou à des taux inabordables).

Ce sujet avait été abordé lors des Assises de la pêche en 2007 qui préconisaient alors d'étudier avec la CAFAT et les assureurs privés un système de retraite pour les pêcheurs, avec une cotisation fixe faible et une cotisation variable. Il était également question de créer une convention collective pêche à partir de la convention collective agricole.



### Principes

- **Doter le métier de pêcheur côtier professionnel d'un environnement social et juridique adapté et attractif.**
- **Sécuriser le métier de pêcheur et renouveler le vivier de professionnels.**

### Actions

#### ► Définir un mode de régulation du nombre de pêcheurs

Pour l'heure, aucun texte ne stipule un nombre maximal d'autorisations de pêche au niveau des provinces. Il s'agit donc de :

- définir les indicateurs dans le cadre du suivi des ressources.
- déterminer avec les chiffres de l'observatoire des seuils de pêcheurs professionnels compatibles avec les niveaux de ressources.
- déterminer un modèle économique permettant de définir un mode de régulation des autorisations de pêche.

#### ► Assurer la flexibilité de l'emploi

Dans le code du travail, le statut des pêcheurs professionnels côtiers n'apparaît pas clairement. Il faut donc :

- rédiger avec la DTE (Direction du Travail et de l'Emploi) un projet de texte encadrant les emplois de matelots.
- imaginer un statut permettant l'emploi ponctuel des patentés.
- permettre aux patrons pêcheurs de travailler sur les bateaux d'autres entrepreneurs.

#### ► Assurer un environnement social adapté à la profession

Beaucoup de carences demeurent dans l'environnement social des pêcheurs professionnels. Il faut :

- lancer des discussions avec les assurances de la place ou hexagonales.
- lancer des discussions sur les couvertures sociales

#### ► Promouvoir la pêche côtière professionnelle par une communication adaptée

Les pêcheurs professionnels côtiers ont besoin de communiquer, tant pour se faire connaître que pour sensibiliser les différents acteurs aux enjeux de la pêche côtière. Un plan de communication doit donc être établi, ciblé vers le grand public d'une part et les élus d'autre part.

## PROFESSIONNALISER ET VALORISER LE MÉTIER DE PÊCHEUR



### 3 Renforcer la professionnalisation du métier de pêcheur via des formations adaptées

Comme les autres professionnels, le pêcheur a besoin d'être formé, d'autant que la mer est un milieu qui peut se révéler hostile. De plus, les techniques de pêche doivent être adaptées à ce milieu fragile, ainsi qu'à la ressource.

Les textes qui s'appliquent encore actuellement, même s'ils datent de 1984, imposent un niveau de qualification minimum pour les pêcheurs professionnels, mais les titres (permis lagonaire et petite pêche) ne sont plus délivrés aujourd'hui. La Loi de Pays pour les gens de mer a justement pour but de clarifier les titres requis, l'objectif des Affaires Maritimes étant de garantir un niveau de sécurité minimum pour les patrons pêcheurs et les marins.

Un module de formation « ouverture de l'activité économique » peut être proposé aux nouveaux pêcheurs qui s'installent : conduite du navire, techniques de pêche, accompagnement à la gestion de l'entreprise et des RH, hygiène et conservation, découpe des filets et commercialisation. La DFPC (Direction de la Formation Professionnelle Continue) est compétente pour la rédaction du référentiel, charge aux organismes de formation de mettre en place ces formations.

Le GIEP (Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelle) est actuellement le seul centre de formation pour les titres marins professionnels.

## Principes

- **Renforcer la formation des pêcheurs afin de les aider à mieux exercer leur métier en toute sécurité. L'insertion des jeunes adultes en milieu professionnel est aussi un enjeu du territoire.**



## Actions

- **Contribuer à l'aboutissement du projet de loi de pays sur les gens de mer**

Ce projet de loi ayant été rejeté par les professionnels de la mer, il s'agit de reprendre les points de divergence des textes (notamment sur les titres et diplômes) et d'étudier de nouveaux projets d'arrêtés.

- **Poursuivre la réflexion sur la création d'une formation initiale maritime**

Considérant le manque de formation initiale de base dans le secteur maritime, les réflexions en cours sont à mener à leur terme, notamment celle visant à mettre en place une formation initiale au lycée de Touho.

- **Recueillir régulièrement les besoins en formation des pêcheurs et les partager entre les organismes**

Les organismes de formation ont besoin de visibilité pour programmer leur offre, or les remontées se font actuellement de façon informelle et imprécise. Il convient donc de caractériser ces besoins et les types de formations nécessaires et aussi de les communiquer aux services de formation des provinces ou des collectivités.

- **Mettre en place un plan d'appui formation pêche au sein de la CAP NC**

La CAP NC dispose d'un service formation pouvant aider les ressortissants. Reste à élaborer un catalogue des formations proposées et à lancer une réflexion sur l'accession au FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance des Formations) des patentés.

- **Collaborer avec les différents partenaires pour faciliter les formations et examens en brousse**

De nombreux pêcheurs sont loin de Nouméa et l'organisation de sessions en brousse augmentera le nombre de pêcheurs formés. Il est nécessaire de délocaliser certains modules de formation, en mettant en place un calendrier précis.

# Durabilité de la ressource

La pêche est la dernière activité humaine majeure d'extraction de ressources sauvages du milieu naturel.

Les ressources capturées tiennent une place essentielle dans l'alimentation humaine, par leurs apports en protéines et en nutriments.

La pêche joue aussi un rôle culturel et social important dans la culture océanienne.

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une ZEE immense et de larges surfaces d'écosystèmes récifaux, non loin d'un hot spot majeur de biodiversité, ainsi que d'une faible densité démographique, ce qui la place dans un contexte favorable.

Néanmoins, il est essentiel de maintenir les conditions nécessaires au renouvellement des ressources marines, afin que leur exploitation reste durable.

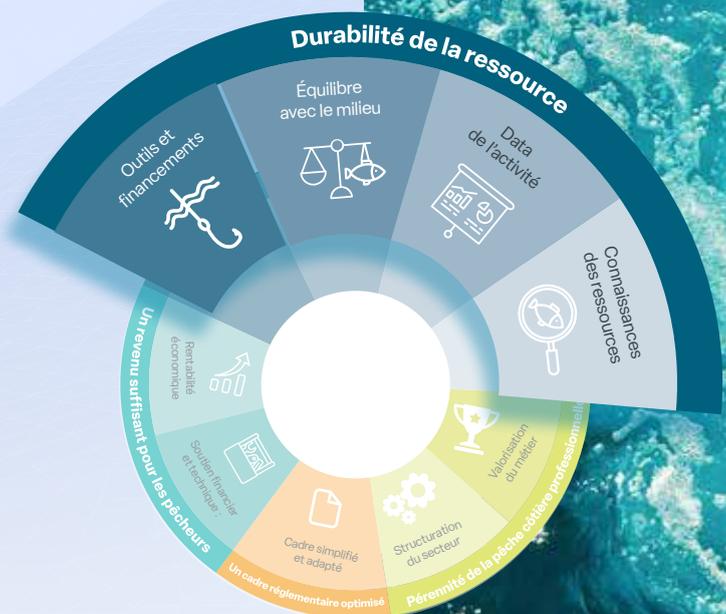
Ce qui implique de disposer des connaissances des ressources et des milieux nécessaires à la gestion des pêches, de connaître finement l'activité et enfin de mettre ces deux facteurs en adéquation.

Premiers impliqués, les pêcheurs sont aussi les premiers concernés par la nécessité de pérennité de la ressource, qui conditionne celle de leur activité.



ENJEU

02





## DISPOSER DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NÉCESSAIRES À LA GESTION DES PÊCHES

### 4 Constituer et mobiliser un réseau d'expertises (sciences halieutiques, de l'environnement, sociales, juridiques)

Bien gérer les milieux et le renouvellement de la ressource passe nécessairement par une meilleure connaissance. Cela suppose une collaboration étroite avec les organismes de recherche et la définition des besoins des gestionnaires.

En Nouvelle-Calédonie, plusieurs institutions, organismes et instituts de recherche travaillent sur les milieux marins et les ressources liés à la gestion des pêches. Ce sont :

- ▶ L'Ifremer
- ▶ L'IRD
- ▶ Le CRESICA
- ▶ La CPS
- ▶ L'IAC
- ▶ L'ADECAL
- ▶ Les bureaux d'études spécialisés

On constate qu'il n'y a plus que 2 halieutes au sein des bureaux d'études et plus aucun au sein des instituts de recherche. Pourtant les besoins exprimés par les gestionnaires sont multiples et les données nécessaires toujours plus spécifiques et complexes. La science joue un rôle fondamental dans l'acquisition de connaissances liées au fonctionnement des écosystèmes permettant une gestion optimisée de la ressource.

La Nouvelle-Calédonie manque clairement de compétences suffisantes en halieutique pour répondre aux questions que se posent les gestionnaires et stimuler l'émulation et les propositions de programmes.

L'IRD et l'Ifremer sont des instituts de recherche qui signent avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie les conventions qui posent les termes de la coopération scientifique.

La CPS dispose d'un réseau régional et implémente des programmes en lien avec la préservation et l'adaptation au changement climatique. Des réunions sont organisées entre les collectivités et l'Ifremer permettant de suivre l'accord cadre (au moins une fois par an) et les besoins y sont exprimés, et quand cela est possible, pris en compte.

## Actions

### ▶ Renforcer les compétences en sciences halieutiques au sein du CRESICA.

En négociant dans les accords-cadres la prise en compte des besoins spécifiques en halieutique et en « faisant du lobbying » pour qu'au moins un halieute soit présent au sein du CRESICA.

### ▶ Pouvoir mobiliser facilement les expertises nationales des instituts de recherche français présents en Nouvelle-Calédonie via leurs délégations locales (Ifremer et IRD).

En mettant à profit la capacité de mobilisation de ces expertises, à moindre coût et dans des délais rapides, en présentiel ou à distance.

### ▶ Renforcer le rôle et les contributions de la CPS.

Renforcer la capacité d'intervention de la CPS auprès des acteurs calédoniens sur les problématiques de gestion des pêches, en mettant à contribution ses propres experts, ses réseaux d'expertises régionales, l'implication de ses équipes...

## Principes

### ▶ Les dispositifs de stages et thèses aidés par les provinces ou les instituts de recherche peuvent servir de leviers d'amélioration.

### ▶ Privilégier les thématiques : transitions dans la gestion des pêches dans un contexte de changement climatique, fonctionnement des écosystèmes, pêche profonde, capacités de renouvellement et résilience, validation de méthodes/analyses complexes, développement de méthodes nouvelles...





## DISPOSER DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NÉCESSAIRES À LA GESTION DES PÊCHES

### 5 Formuler et accompagner les besoins partagés d'acquisition de connaissances

Les besoins en connaissances sont formulés par les professionnels, les gestionnaires et la science.

La réflexion et la formulation des besoins en connaissances sont nourries par :

- L'analyse des données
- La participation aux dynamiques de gestion par pêcherie/ressources, locales ou pays
- L'animation inter-collectivités (via des comités)

Les questions peuvent être simples ou complexes avec des délais de réponses et des moyens nécessaires différents.

Il existe divers espaces d'échanges où les besoins s'expriment, et ensuite les études peuvent être menées ou donner lieu à des appels d'offres ou appels à projets.

Le programme Zoneco (<https://www.zoneco.nc/>) a joué pleinement ce rôle entre 1991 et 2016.

Les résultats des études régulièrement menées sont partagés mais leur accès est parfois difficile.

## Principes

- **Mieux identifier les besoins en acquisition de connaissances, formuler ces besoins afin que les livrables répondent aux attentes du plus grand nombre.**
- **Diffuser les besoins exprimés pour stimuler le montage de programmes.**
- **Disposer de livrables aisément partageables.**

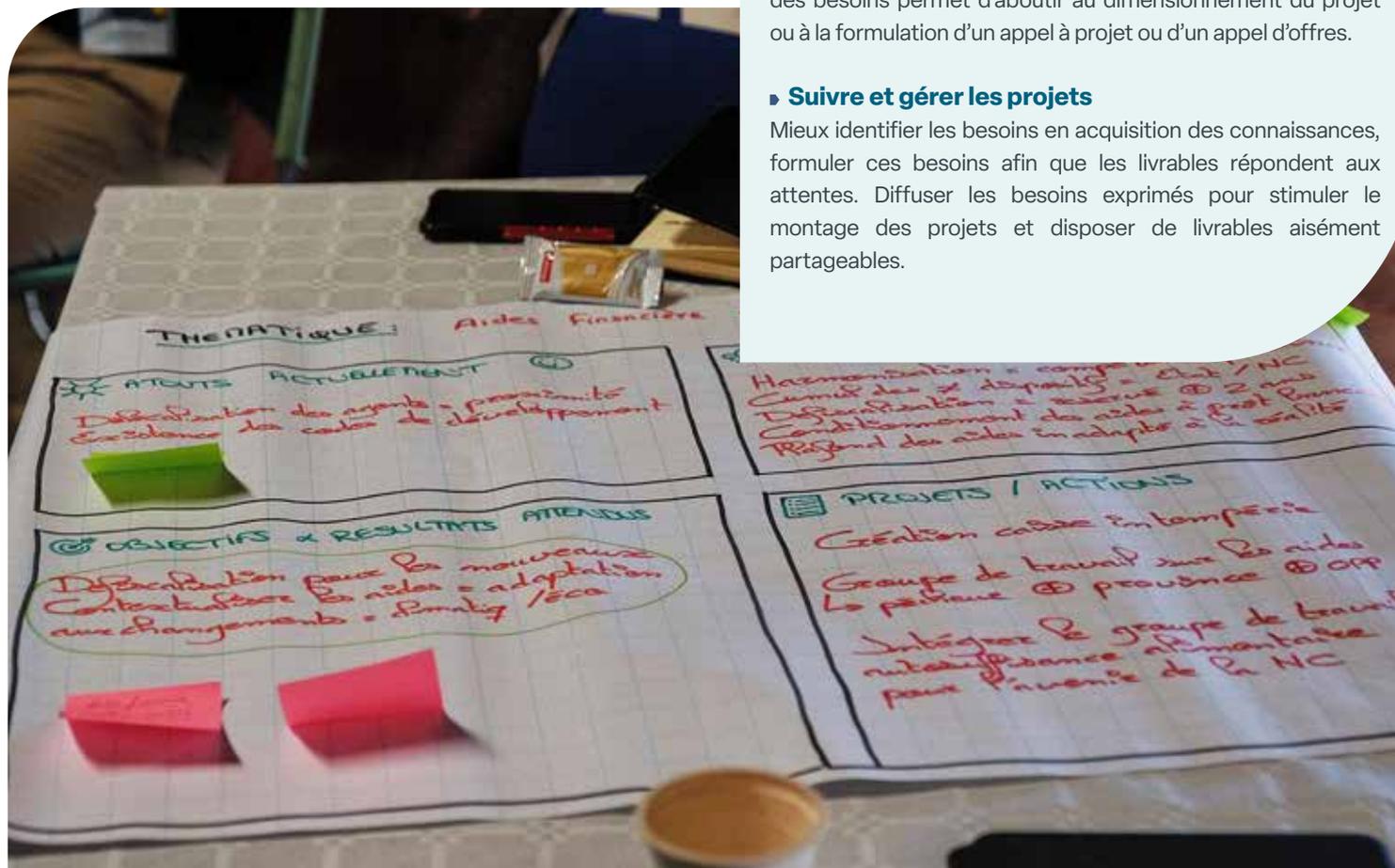
## Actions

### ► Formuler les besoins

Formulée par les professionnels, les gestionnaires ou les scientifiques à partir de l'analyse des données, l'identification des besoins permet d'aboutir au dimensionnement du projet ou à la formulation d'un appel à projet ou d'un appel d'offres.

### ► Suivre et gérer les projets

Mieux identifier les besoins en acquisition des connaissances, formuler ces besoins afin que les livrables répondent aux attentes. Diffuser les besoins exprimés pour stimuler le montage des projets et disposer de livrables aisément partageables.



## CONNAÎTRE FINEMENT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE



## 6 Améliorer la collecte et la qualité des données déclaratives de la pêche professionnelle

La collecte des données déclaratives des professionnels par les provinces est indispensable et requiert d'être pérennisée, étendue et diversifiée, si possible à tous les niveaux de pêche.

Les données de la pêche (jours de sorties, captures, frais, recettes) sont issues des fiches de pêche remplies par les pêcheurs professionnels et remises aux services provinciaux (avec l'incitation de l'aide au carburant notamment).

Chaque province émet chaque année ces fiches qui sont agrégées en fin de période et transmises à l'OPC. Les données collectées ne sont pas tout à fait homogènes d'une province à l'autre.

Les données sont de type déclaratives et parfois partielles.

Le retour n'est pas optimum et varie d'une province à l'autre.

Plus les données sont bancarisées puis partagées, plus les acteurs en voient l'utilité et peuvent faire évoluer leurs pratiques.

### Actions

#### ► Homogénéiser et améliorer les données issues des fiches de pêche

En établissant un document cadre de collecte des données de pêche, en améliorant la précision de l'évaluation temporelle de l'effort de pêche (fiches de pêche), ainsi que la précision spatiale de la localisation des actions de pêche et leur cohérence entre les trois provinces.

#### ► Améliorer le taux de couverture

En sensibilisant et en formant les pêcheurs au renseignement des fiches de pêche, en améliorant les systèmes provinciaux et en déployant des outils facilitant le recueil des données.

#### ► Raccourcir les délais de traitement entre la restitution et la saisie des fiches de pêche

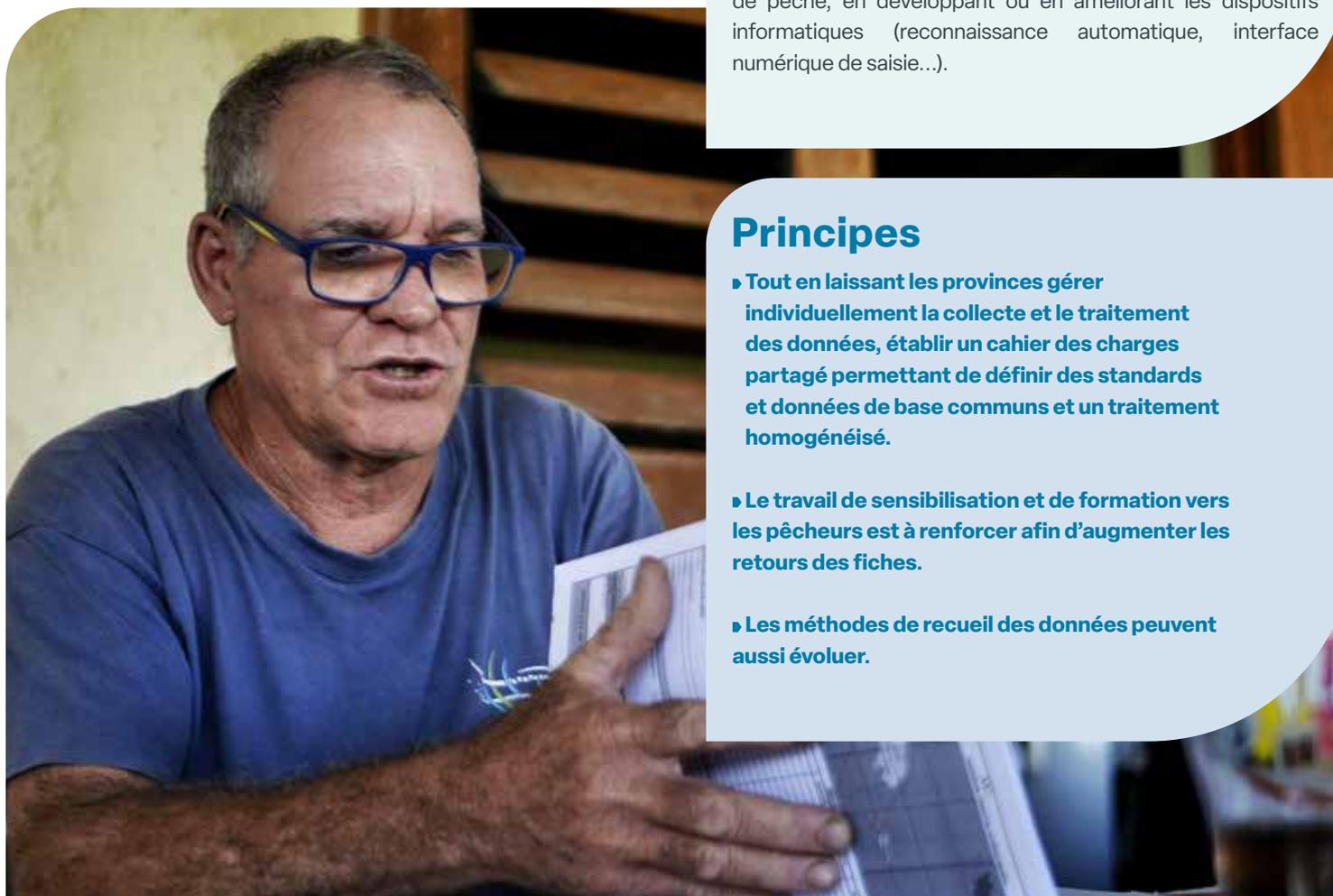
En améliorant les systèmes provinciaux (moyens de saisie notamment) et en affinant les fréquences de remise des fiches de pêche, en développant ou en améliorant les dispositifs informatiques (reconnaissance automatique, interface numérique de saisie...).

### Principes

► **Tout en laissant les provinces gérer individuellement la collecte et le traitement des données, établir un cahier des charges partagé permettant de définir des standards et données de base communs et un traitement homogénéisé.**

► **Le travail de sensibilisation et de formation vers les pêcheurs est à renforcer afin d'augmenter les retours des fiches.**

► **Les méthodes de recueil des données peuvent aussi évoluer.**



## CONNAÎTRE FINEMENT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE



## 7 Dresser le panorama de la pêche non professionnelle

Aujourd'hui, les données disponibles sont issues uniquement de la pêche professionnelle\*.

Selon les différentes sources, on estime que les captures de la pêche non-professionnelle représentent entre 4 et 7 fois la pêche professionnelle.

Si la pêche fait partie du quotidien des Calédoniens, il reste nécessaire d'évaluer son impact sur la ressource et par conséquent de mieux la connaître, à la fois par ses volumes et ses caractéristiques.

\* Le rapport OPC 2020 cite 1000 tonnes de captures pour la pêche professionnelle selon les données collectées (partielles).

L'estimation de plus de 7 000 tonnes de produits de la pêche non-professionnelle est issue de l'étude usages qui a interrogé la population calédonienne sur ses habitudes de consommation de produits de la mer.

### Principes

► **L'objectif est de connaître et caractériser la pêche non professionnelle**

► **Pour ce faire, les données issues de l'étude « Usages 2021-2022 » permettront d'obtenir une photographie de la pêche non professionnelle. Elles devront néanmoins être suivies de façon régulière et incluses dans les différentes études menées dans l'avenir.**

► **Des données peuvent aussi être collectées pendant des événements type foires (fête du crabe, fête de la mer...) ou via des applications participatives qui pourraient être mises en place.**

### Actions

► **Disposer d'une vision de la pêche non professionnelle rurale**

En utilisant les données issues de l'étude pilote « Usages 2021-2022 » menée sur 3 sites et dont la méthode est répliquable sur 10 sites à partir de 2023 (sous réserve de la validation de la méthodologie employée).

► **Systématiser la prise en compte de la pêche dans les enquêtes indirectes**

Notamment dans l'étude RGA 2023 et dans les enquêtes consommateurs AR/DASS déployées tous les 5 ans (chiffres ventes foires, marchés, événements...).

► **Être en mesure de caractériser la pêche de plaisance de façon satisfaisante**

En privilégiant les nouveaux moyens de communication et de collecte de données (réseaux sociaux, applis smartphone...) et en établissant des liens avec les associations de plaisanciers.



## CONNAÎTRE FINEMENT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE



## 8 Disposer d'un réseau pérenne de collecte des données dépendantes de la pêche et non couvertes par les systèmes déclaratifs provinciaux

Les données des fiches de pêche ne sont pas les seules nécessaires pour bien gérer la ressource. La taille des espèces capturées est aussi une information de base qui permet de suivre l'évolution des espèces du lagon.

Aujourd'hui, le suivi des prises réalisées par la pêche professionnelle auprès des principaux points de vente (principalement le marché de Port-Moselle) permet d'avoir une image globale.

Ce suivi est actuellement réalisé par l'OPC sur un échantillon d'espèces déterminé.

Certaines espèces sont soumises à des quotas particuliers car considérées comme vulnérables. C'est le cas des holothuries dont deux espèces présentes en Nouvelle-Calédonie sont classées CITES (Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées). Pour gérer cette ressource en respectant les quotas avec les deux exportateurs calédoniens, un comité technique holothuries va être mis en place.

### Principes

- **Suivre la ressource en termes qualitatifs et pas seulement quantitatifs. Cela concerne particulièrement les espèces à enjeux.**
- **Mieux connaître les données (origine, type, quantités...) concernant les holothuries.**

### Actions

- **Collecter les données de taille et de poids des espèces à enjeux**

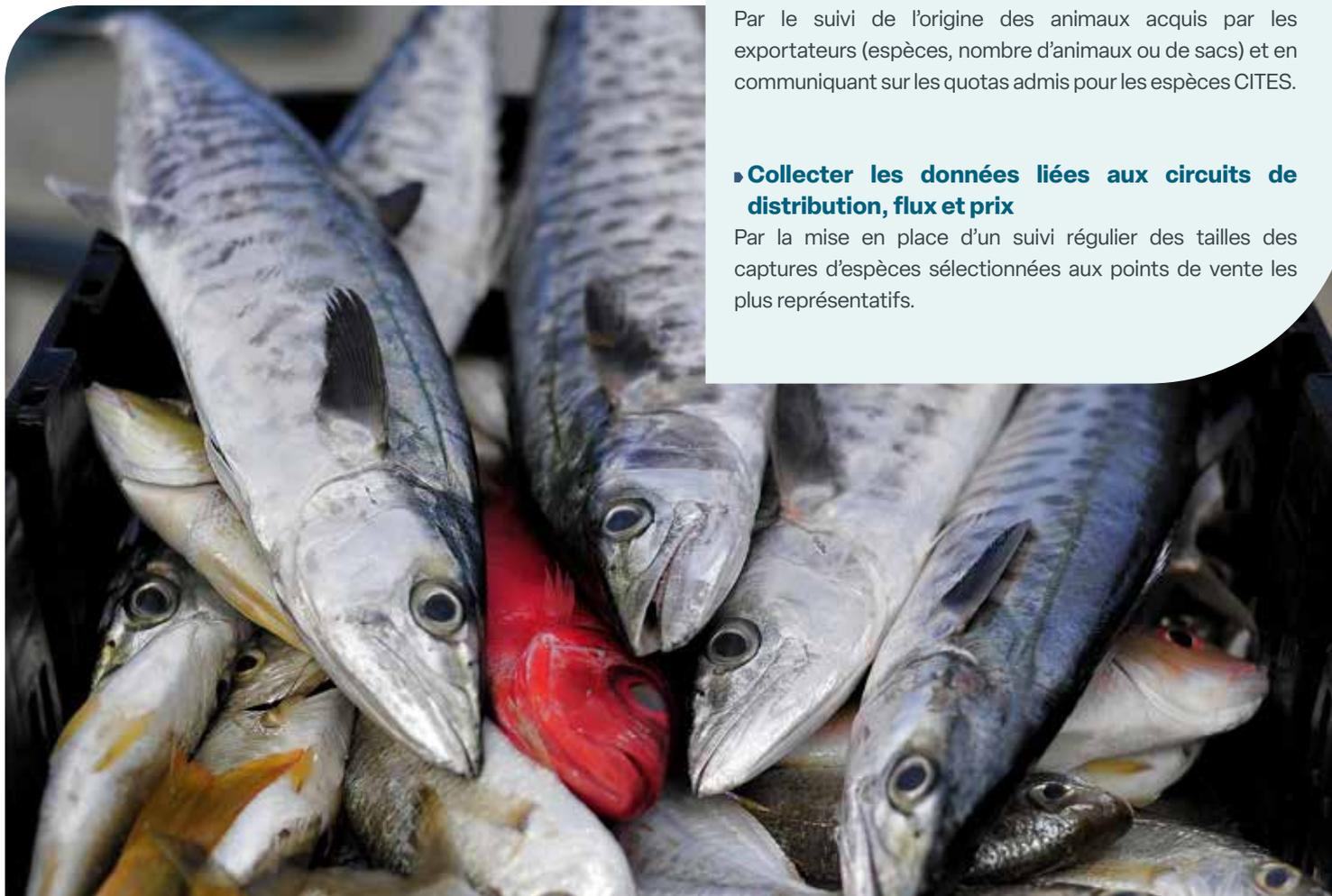
Par un suivi de routine des tailles par échantillonnage aux points stratégiques de vente et/ou de débarquement.

- **Disposer des données d'export des holothuries**

Par le suivi de l'origine des animaux acquis par les exportateurs (espèces, nombre d'animaux ou de sacs) et en communiquant sur les quotas admis pour les espèces CITES.

- **Collecter les données liées aux circuits de distribution, flux et prix**

Par la mise en place d'un suivi régulier des tailles des captures d'espèces sélectionnées aux points de vente les plus représentatifs.



## CONNAÎTRE FINEMENT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE



## 9 Produire des analyses et des recommandations consolidées à l'échelle pays

La totalité des données collectées concernant la pêche appelle un important travail d'analyse. Ces données ne sont pas toutes bancarisées au même endroit ni exploitées ensemble.

### Principes

- Rassembler les données récoltées afin de les analyser et d'en déduire des préconisations.

### Actions

- Rassembler et analyser l'ensemble des données collectées

L'Observatoire apparaît comme l'entité compétente pour rassembler l'ensemble des données, les regrouper et les analyser afin de produire des recommandations utiles aux décideurs pour la gestion de la ressource.





## 10 Encourager les approches locales de gestion par pêcherie et ressources spécifiques

L'approche par espèce et par zone permettra une gestion plus fine tout en s'intégrant dans une dynamique pays visant à développer les pratiques durables et la planification spatiale.

La réglementation établit des restrictions de pêche majoritairement quantitatives (quotas) ou saisonnières concernant certaines espèces à enjeux (crabe, picot...).

Il n'y a pas de différenciation selon les zones de pêche, en dehors des réserves coutumières ou des AMP (Aires Marines Protégées).

Pourtant des pressions s'exercent selon les zones, le nombre de pêcheurs variant considérablement d'une zone à l'autre. Ainsi, une espèce pourra être surpêchée et menacée de disparition dans une zone, mais en bonne santé dans une autre.

### Principes

- **Permettre des approches locales de gestion de la ressource selon les bassins spécifiques dans les zones où cette approche est pertinente et justifiée.**
- **Associer toutes les parties prenantes à l'identification des zones dans lesquelles le niveau de protection doit être renforcé, et créer des zones de conservation halieutiques.**

### Actions

- **Appuyer les dynamiques locales et par pêcherie/ressources spécifiques**
- **Mettre en place des mesures de gestion par pêcherie/espèces spécifiques à l'échelle pertinente**

En agissant à l'échelle du ou des bassin(s) de production pertinent(s), quand et où les enjeux le justifient et si les moyens le permettent.



## METTRE EN ADÉQUATION L'ACTIVITÉ DE PÊCHE ET LES CAPACITÉS DES RESSOURCES ET DES MILIEUX



## 11 Assurer une cohérence pays dans les décisions concernant le secteur pêche

Chaque province établit ses réglementations en matière environnementale, regroupées dans leur propre code de l'environnement. Ces codes diffèrent selon les provinces, alors que les produits de la pêche circulent et sont vendus sur tout le territoire.

Il n'y a pas d'obligation légale ni d'instance de discussion interprovinciale pour harmoniser les dispositions réglementaires quand cela s'avère nécessaire.

S'il existe souvent des échanges trilatéraux ou bilatéraux au niveau technique entre les provinces pour y veiller, cela s'avère clairement insuffisant, car au bon vouloir de la collectivité qui réforme.

Nécessaires à certains égards et sur certains sujets, cette cohérence et cette harmonisation horizontale peuvent parfois ne pas l'être. La création d'instances de discussion permettrait a minima de prévenir ces incohérences souvent soulignées par les acteurs.

### Principes

- **Formaliser les consultations entre provinces et entre les différents niveaux pays et local, concernant la gestion durable de la ressource.**
- **Mieux prendre en compte des enjeux pays dans les réglementations provinciales.**

### Actions

- **A l'échelle pays, mettre en place un comité technique consultatif de gestion durable de la pêche**

En formaliser l'existence, le fonctionnement et la participation.

- **A l'échelle pays, formuler des principes cadres pour la gestion d'une pêcherie ou d'une ressource spécifique**

Si les enjeux de la pêcherie ou de la ressource le justifient, en analysant l'existant selon des procédures normées et en produisant des principes cadres de gestion.





## 12 Promouvoir et développer des pratiques de pêche responsable

### METTRE EN ADÉQUATION L'ACTIVITÉ DE PÊCHE ET LES CAPACITÉS DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

Le label « pêche côtière responsable » a été créé en 2019 avec un cahier des charges spécifique. Il comprend 28 exigences (cf. [www.signesdequalite.nc/signes-qualite/peche-responsable](http://www.signesdequalite.nc/signes-qualite/peche-responsable)) liées aux ressources marines, à l'environnement (gestion des déchets), à l'hygiène, à la traçabilité des produits et aux conditions de travail et de sécurité des équipages. Ces démarches s'inscrivent donc dans une volonté de respect de l'environnement et des écosystèmes marins mais aussi de pérennité de l'activité et surtout de la ressource.

La CPPNC en est l'ODG (organisme de défense et de gestion). Quant à elle, la CAP NC instruit les demandes de manière administrative et accompagne les pêcheurs professionnels dans leur mise en conformité avec les exigences. Les dossiers sont ensuite transmis à l'Agence rurale qui est l'organe de suivi des signes de qualité et qui réunit un comité d'audit avec des experts et le bureau Veritas qui délivre la certification.

Le contenu du label n'est pas extrêmement exigeant en termes de pratiques durables et pourrait être renforcé.

## Principes

- **Au-delà du simple respect de la réglementation, les pratiques de pêche durable ont vocation à être mises en œuvre par tous.**
- **La labélisation peut évoluer et s'adapter, et permettre une différenciation.**
- **Un accompagnement des pêcheurs vers ces pratiques est nécessaire, ainsi que la communication vers les consommateurs.**

## Actions

- **Augmenter la couverture de la certification du label « pêche côtière responsable »**

En proposant de mettre en place des mesures économiques incitatives (bonification des aides en cas de certification par exemple...).

- **Renforcer les critères sur les pratiques de pêche durable dans la labélisation**

En créant un groupe de travail pour évaluer la faisabilité et l'opportunité de la démarche, puis en mettant en œuvre ces évolutions dans les critères de labélisation (exemples : respect des saisons de reproduction ou des tailles et de la maturité des prises, récupération des déchets de la pêche, filets usagés, casiers, flotteurs...)

- **Former et sensibiliser aux pratiques de pêche durable**

En renforçant en ce sens la communication ciblée sur les pêcheurs professionnels.





## ASSURER L'EXISTENCE DES OUTILS ET FINANCEMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE PÊCHE DURABLE

### 13 Mettre en place un fonds dédié à l'acquisition de connaissances

Les gestionnaires ont besoin d'outils performants d'aide à la décision et d'acquisition de connaissances. Les données pertinentes doivent être suivies en continu.

Or ces outils nécessitent d'être financés via la création de fonds dédiés.

Difficiles à mobiliser, les financements viennent de programmes à moyen terme (Integre, Protege...) ou encore sont issus d'appels à projets. Les financements issus de ces programmes n'ont aucune pérennité à long terme. Pour autant, ils permettent d'initier des projets et d'en démontrer le bien-fondé.

## Principes

- **Disposer d'un fonds spécifique permettant de mieux programmer les études nécessaires.**

## Actions

- **Réaliser l'étude de faisabilité du fonds**  
D'abord par la réalisation d'une expertise, puis en faisant valider le cahier des charges par les collectivités.
- **Mettre en place le fonds dédié**  
Selon les recommandations validées lors de l'action précédente.
- **Lancer les travaux d'ingénierie et de gestion des appels à projets et des projets.**





## 14 Pérenniser l'Observatoire des Pêches Côtières

ASSURER L'EXISTENCE DES OUTILS ET FINANCEMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE PÊCHE DURABLE

L'Observatoire des Pêches Côtières (OPC) a été créé en février 2020 après plusieurs années de réflexion et d'études préalables, grâce au financement du projet PROTEGE.

Il découle de la volonté des collectivités de compiler et interpréter les données des différents types de pêche côtière pratiqués sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

La gestion des pêches exige la plupart du temps une approche territoriale : les populations de poissons dépassent les frontières provinciales, tout comme les circuits de distribution des produits de la mer.

Partant du principe « que l'on ne gère bien que ce que l'on connaît bien », l'OPC constitue un outil stratégique majeur pour inscrire les politiques de développement de la pêche côtière dans la durabilité. En effet, il permet de fonder les mesures de gestion sur des données scientifiques.

### Principes

- **Pérenniser l'existence de l'OPC en précisant son fonctionnement. Les missions pourraient être renforcées et étendues.**
- **Actuellement hébergée à l'ADECAL, il sera nécessaire de déterminer qui portera la structure dans l'avenir et qui en assurera le financement et le fonctionnement.**

### Actions

- **Décider de l'entité porteuse de l'OPC de façon pérenne**

En s'appuyant sur une analyse SWOT, l'étude des différents scénarios d'hébergement pérenne de l'OPC permettra à l'outil de fonctionner de manière optimale.

- **Fournir des moyens pérennes de fonctionnement et de coordination**

En assurant la coordination globale des différents volets et objectifs.



# Un cadre réglementaire optimisé

L'activité de la pêche côtière est encadrée par des textes réglementaires issus de diverses instances territoriales, provinciales et municipales. Cette complexité découle en grande partie de la loi organique qui fixe les compétences de chaque collectivité. De plus, certains textes ne sont pas adaptés à la pêche côtière.

Les réglementations fixent en premier lieu le cadre dans lequel la filière se développe (Code de développement des provinces) et comment la ressource doit être gérée (Code de l'environnement des trois provinces).

Elles portent aussi sur la fiscalité, la sécurité des navires et sur le volet social du métier de pêcheur professionnel.

L'optimisation de ce cadre est cruciale, non seulement pour faciliter la vie des professionnels de la mer, mais également pour transformer ces règles en leviers de développement durable pour la filière.



ENJEU

03



## ASSURER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SIMPLIFIÉ, HARMONISÉ ET ADAPTÉ À LA FILIÈRE

**15 Homologuer les textes locaux au niveau national pour permettre l'application des sanctions**

Certains textes sont obsolètes puisqu'ils imposent des titres qui ne sont plus délivrés aujourd'hui. D'autres sont inadaptés car ils entraînent des frais de mise aux normes que la filière a du mal à absorber.

Les pêcheurs professionnels constatent souvent que, malgré des infractions signalées, les sanctions ne sont pas toujours appliquées. La principale raison est l'absence d'homologation des peines pénales par le parlement national.

**Principes**

- **Permettre l'applicabilité des sanctions prévues dans les textes calédoniens.**

**Actions**

- **Mise en place d'un groupe de travail pour l'homologation des textes au niveau national.**

Ce groupe sera chargé d'établir une liste des textes réglementaires nécessitant une homologation au niveau national pour assurer l'application des sanctions pénales. Cette initiative vise à combler les lacunes actuelles dans l'application des peines en Nouvelle-Calédonie.

## ASSURER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SIMPLIFIÉ, HARMONISÉ ET ADAPTÉ À LA FILIÈRE

**16 Contextualiser les textes sur la sécurité des navires**

La sécurité des navires, une préoccupation essentielle au cœur des activités maritimes, requiert une attention toute particulière en Nouvelle-Calédonie. Les professionnels, ainsi que certaines collectivités, ont mis en avant des difficultés en matière de conformité aux réglementations actuelles, notamment le règlement 227. Il y a donc urgence à contextualiser et adapter les textes pour faciliter leur application, sans compromettre la sécurité en mer.

**Principes**

- **Adapter le cadre réglementaire 227 relatif à la sécurité des navires pour répondre efficacement aux spécificités et aux besoins calédoniens.**

**Actions**

- **Créer un groupe de travail comprenant le cabinet du gouvernement en charge de la sécurité des navires, les provinces et les professionnels de la pêche**
- **Proposer et discuter des possibles évolutions réglementaires sur le volet de la sécurité des navires**
- **Mener une étude juridique comparée sur la sécurité des navires**

Afin d'évaluer la possibilité de mettre en place des solutions moins coûteuses pour les pêcheurs calédoniens, tout en maintenant un niveau de sécurité optimal en mer.

## ASSURER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SIMPLIFIÉ, HARMONISÉ ET ADAPTÉ À LA FILIÈRE



17

## Harmoniser et optimiser les réglementations environnementales des différents codes de l'environnement

En Nouvelle-Calédonie, les réglementations environnementales relèvent des provinces et diffèrent parfois selon les contextes spécifiques de ces collectivités. Si cette hyper contextualisation des réglementations se justifie dans certains cas, elle doit faire l'objet d'une harmonisation quand cela est nécessaire, tant sur le plan de la protection des espèces que de l'encadrement de l'activité.

### Actions

#### ► Créer un groupe de travail qui veillera à l'harmonisation des réglementations environnementales

Sur certains volets, ce groupe de travail s'attachera à réformer les textes réglementaires et à les travailler dans un esprit de cohérence.

### Principes

- Sur certains volets spécifiques, harmoniser la réglementation en matière de pêche côtière.
- Considérer la ressource dans sa globalité et non comme un ensemble de spécificités contextuelles.
- Faciliter les politiques de contrôle en les rendant cohérentes avec l'environnement halieutique local.

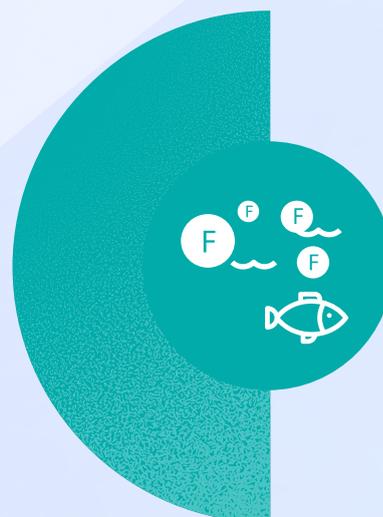


# Un revenu suffisant pour les pêcheurs

La stabilité économique des pêcheurs en Nouvelle-Calédonie est confrontée à plusieurs défis.

Une de leurs principales préoccupations est la difficulté d'écouler leurs produits à des prix restant compétitifs tout en leur offrant un niveau de vie décent. Cette situation est exacerbée par la vente illégale de poissons et fruits de mer par des non-professionnels, qui, opérant sans les mêmes contraintes réglementaires, influent sur les prix du marché.

Face à ces enjeux, des actions stratégiques en amont et en aval sont nécessaires pour soutenir les professionnels et garantir la pérennité de la pêche en Nouvelle-Calédonie.



ENJEU

04



## ASSURER LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE PÊCHE CÔTIÈRE



## 18 Optimiser la commercialisation des produits de la mer

Les circuits de commercialisation, de distribution et de valorisation sont là pour fournir aux pêcheurs les débouchés dont ils ont besoin. L'activité de pêche doit permettre aux professionnels de pouvoir vivre décemment de leur métier et dans certains cas, si nécessaire, de compléter leur revenu par une autre activité.

La commercialisation des produits de la mer présente de nombreux défis pour les pêcheurs, notamment en matière de collecte, distribution et valorisation. Le circuit comporte plusieurs points cruciaux et l'importance d'une collecte efficace, même dans les régions les plus isolées, est primordiale. L'inégalité entre l'offre et la demande pour certaines pêches saisonnières, la demande croissante pour des produits prêts à l'emploi, et la concurrence déloyale des pêcheurs non professionnels sont autant de défis à relever. De plus, il existe un potentiel marché non exploité pour les produits de la pêche côtière, avec une demande élevée pour certains produits.

### Principes

- **Créer une structure unique qui aurait pour mission d'optimiser la collecte, de valoriser les produits en les transformant selon les besoins du marché, d'assurer une distribution équitable.**
- **Instaurer et promouvoir les circuits courts de commercialisation.**

### Actions

#### ► **Mettre en place une unité de transformation des produits de la mer**

Une unité centralisée pour transformer les produits marins permettrait de répondre à la demande croissante pour des produits valorisés et de mutualiser les coûts. Cela permet également de proposer un autre circuit d'écoulement.

#### ► **Privilégier et organiser les circuits courts**

En privilégiant les ventes directes, on minimise les intermédiaires, les produits non vendus et jetés et on garantit une fraîcheur optimale aux consommateurs.

#### ► **Lutter contre la vente illégale**

En mettant en place des mécanismes de contrôle et de sanction pour dissuader les ventes illégales, on protège les pêcheurs professionnels et les consommateurs.

- Système d'amende payable de suite à mettre en place avec les agents assermentés et le parquet
- Plus de moyens de contrôle
- Démarche inclusive avec des associations de pêcheurs de plaisance et associations environnementales

#### ► **Moderniser le marché de Nouméa en créant un « fish market » et créer une structure équivalente en province Nord**

Un marché moderne dédié aux produits de la mer attirerait plus de consommateurs et valoriserait le travail des pêcheurs :

- Diversifier l'offre en créant des espaces de restauration
- Offrir des points centralisés de distribution

#### ► **Mettre en place une structure type OCEF**

Une organisation centralisée pour la commercialisation des produits de la mer pourrait réguler l'offre et la demande de manière efficace.

#### ► **Valoriser et communiquer sur les signes de qualité**

Une campagne de communication mettant en avant les labels et certifications garantissant la qualité des produits renforcerait la confiance des consommateurs. Le label pourrait être présent en magasins et sur les cartes des restaurateurs.

#### ► **Renforcer la traçabilité**

Assurer une traçabilité claire permet aux consommateurs de connaître l'origine de leurs produits et renforce leur confiance avec un système d'étiquetage.

#### ► **Favoriser l'accès à des formations**

Proposer la formation HSE afin de sensibiliser et de former les professionnels aux normes et aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de l'environnement.

Former au conditionnement.

#### ► **Intégrer le cluster Pacific Food Lab**

Le cluster valorisera la pêche côtière et ses produits :

- En participant activement à des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour montrer aux Calédoniens la qualité et la fraîcheur des poissons et fruits de mer locaux.
- En collaborant avec les cantines.
- En organisant des formations pour les professionnels de la restauration afin qu'ils apprennent à mieux travailler les produits de la mer locaux.
- En créant des produits mixtes, des événements ou des promotions croisées.



## 19 Encadrer la pluriactivité

### ASSURER LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE PÊCHE CÔTIÈRE

La pluriactivité pour les pêcheurs représente une opportunité pour diversifier leurs sources de revenus et optimiser leur utilisation du bateau. C'est un moyen de compenser les jours où ils ne peuvent pas pêcher, que ce soit à cause des conditions météorologiques, de pannes mécaniques, ou d'autres raisons. Cette polyvalence peut également permettre de fusionner la pêche avec d'autres secteurs, tels que le tourisme ou la restauration.

### Principes

- **Instaurer une réglementation qui encadrera les pratiques existantes et assurera l'équité.**
- **Permettre aux pêcheurs une plus grande résilience face aux incertitudes de leur métier.**

### Actions

- **Définir les conditions d'exercice de la pluriactivité**

Il est essentiel d'unifier l'approche de la pluriactivité entre les provinces et de définir les conditions d'exercice, basées sur des critères communs en tenant compte des besoins des pêcheurs.

- **Privilégier les activités dans la continuité de l'activité de pêche**

La pluriactivité devrait s'aligner sur des secteurs complémentaires à la pêche pour maximiser la complémentarité et le potentiel économique.

- **Répertorier les candidats à la pluriactivité**

Il est nécessaire d'établir un registre des pêcheurs pluriactifs pour mieux comprendre et encadrer cette réalité professionnelle.

- **Assurer un meilleur contrôle des pratiques existantes**

Les pêcheurs et les collectivités souhaitent un meilleur contrôle de la pluriactivité pour garantir le respect des règles et éviter les abus.



## ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ DE PÊCHE DES MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES ADÉQUATS



## 20 Optimiser les aides

Les pêcheurs ont besoin d'infrastructures, d'équipements et de facilités en amont et en aval de leur activité. Les dispositifs institutionnels sont là pour les accompagner au mieux.

Face à des défis croissants, le secteur de la pêche nécessite des aides efficaces et optimisées pour soutenir la profession tout en assurant une gestion durable des ressources.

### Principes

- ▶ **Réduire les délais de traitement et simplifier les procédures.**
- ▶ **Garantir des avantages fiscaux pour encourager la profession.**
- ▶ **Assurer une revue régulière de l'efficacité des aides pour leur adaptation.**
- ▶ **Offrir une aide en cas d'intempéries ou d'autres défis.**



### Actions

#### ▶ Optimiser le traitement administratif des aides

En instaurant un système plus rapide et souple.

#### ▶ Conserver les détaxes et changer le régime fiscal des pêcheurs

Comme maintenir une exemption de TGC sur les pêcheurs détenteurs du permis bateau et reclasser les revenus des pêcheurs comme «bénéfices agricoles».

#### ▶ Mettre en place des indicateurs de performance des aides

La mise en place d'un tableau de bord avec des indicateurs tels que le nombre de bénéficiaires, le montant total des aides permet un suivi de l'impact économique des aides sur le secteur.

#### ▶ Créer une caisse intempéries

Un fonds spécial pour aider les pêcheurs lorsqu'ils ne peuvent pas travailler à cause des conditions météorologiques pourrait être établi.

#### ▶ Mettre en place des ateliers dédiés pour trouver des solutions alternatives aux aides

Des ateliers brainstorming avec des experts en technologie pourraient aboutir à de nouvelles techniques de pêche plus efficaces et éco-responsables, et peut-être moins coûteuses.

#### ▶ Etendre à la pêche le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale

Examiner les aides existantes dans l'agriculture et voir comment elles pourraient être adaptées ou étendues aux pêcheurs.

#### ▶ Accompagner davantage les pêcheurs dans la gestion de leur entreprise

En leur donnant des formations sur la comptabilité ou la commercialisation.

#### ▶ Augmenter le pourcentage de la TSPA alloué aux pêcheurs à la CAP NC



## 21 Permettre à tous les pêcheurs un accès aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs activités

Dans le monde de la pêche, l'accès aux infrastructures et équipements adaptés est primordial pour le bon développement des activités des professionnels. Les pêcheurs, face à des enjeux climatiques, économiques et techniques, doivent pouvoir compter sur des outils et des structures adaptés pour mener à bien leurs activités.

La mise en commun de ressources, que ce soit par le biais d'ateliers de partage ou de structures coopératives, représente une solution efficace pour répondre aux besoins concrets sur le terrain. De même, les dispositifs de concentration de poissons (DCP) sont des outils innovants qui, tout en facilitant l'activité de pêche, ouvrent la voie à une collaboration avec le monde scientifique.

### Principes

- **Garantir à chaque pêcheur l'accessibilité aux infrastructures et équipements essentiels.**
- **Veiller à ce que l'information sur les infrastructures disponibles soit accessible et régulièrement mise à jour.**
- **Encourager la mutualisation des ressources et la coopération pour optimiser les coûts et les bénéfices.**
- **Assurer une maintenance régulière et moderniser les infrastructures pour leur longévité.**
- **Rechercher constamment de nouvelles méthodes ou technologies pour améliorer l'efficacité et la durabilité du secteur**



### Actions

#### ► Répertorier l'ensemble des installations de mise à l'eau dans un site ou fichier accessible à tous

- Créer un site internet (GEOREP) listant toutes les infrastructures portuaires.
- Évaluer les infrastructures existantes et proposer des solutions pour les zones déficientes.

#### ► Garantir un réseau opérationnel de rampes de mise à l'eau

- Assurer la maintenance des rampes publiques.
- Stimuler les initiatives privées pour la construction de nouvelles rampes.
- Équiper les zones sans rampes.

#### ► Faciliter l'accès à la glace pour tous les pêcheurs

- Encourager l'achat d'équipements de production de glace via des aides.
- Soutenir les initiatives privées pour augmenter la disponibilité de la glace.

#### ► Étendre la plateforme CAP de Pouembout à la pêche

- Adapter la PMA (Plateforme Machiniste Agricole) pour répondre aux besoins des pêcheurs en terme de réparation de bateaux.
- Proposer des formations en mécanique moteur et un service d'entretien.

#### ► Faciliter l'entretien des bateaux et moteurs

- Collaborer avec les professionnels de Nouméa pour améliorer la représentation dans le nord.
- Créer des ateliers d'entretien mutualisés.

#### ► Mettre en place une coopérative de pêche et de matériel d'accastillage

- Mutualiser les achats pour réduire les coûts.
- Former un groupe de travail pour sélectionner et sourcer les produits.

#### ► Étudier l'opportunité d'installer davantage de DCP

- Dresser un inventaire des DCP existants.
- Planifier l'installation de DCP connectés pour collecter des données scientifiques tout en minimisant les conflits d'utilisation.

**ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ DE PÊCHE DES MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES ADÉQUATS**

**22 Disposer d'une flotte de navires en cohérence avec les besoins des pêcheurs**

Il n'existe pas de chantier naval sur le territoire, ce qui oblige les pêcheurs à importer des navires et à les mettre aux normes pour la pêche, démarche rendue complexe et coûteuse en raison de la non-disponibilité des plans de bateaux. La Nouvelle-Calédonie possède le savoir-faire, le marché et la zone de Numbo, dédiée au domaine maritime, pour relancer ce secteur essentiel.

## Principes

- ▶ **Faciliter la mise aux normes des navires au moindre coût.**
- ▶ **Créer un navire local homologué.**

## Actions

### ▶ Relancer la construction navale locale avec cahier des charges prédéfini

- Élaboration d'un cahier des charges pour le bateau de pêche type de la Nouvelle-Calédonie.
- Facilitation de l'installation de chantiers navals pour répondre aux besoins des pêcheurs.

### 22.2 Créer une banque de données plans

- Permettre l'utilisation standardisée du même plan pour les mêmes modèles de bateaux.
- Rendre ces plans accessibles, soit à la Direction des Affaires maritimes (DAM), soit chez les revendeurs, afin de faciliter les démarches de mise aux normes.





**Abel Cica**  
Président de la CPPNC



Ce document est le fruit du travail partagé entre les professionnels, les partenaires et les collectivités œuvrant à la structuration de la pêche professionnelle. Il retranscrit fidèlement les échanges sur les thématiques clés liées à la pêche professionnelle. En tant que pêcheur, président de la CPPNC et élu à la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche de la Nouvelle Calédonie, nous avons espéré ce document, véritable parole de toute une profession réunie. Il est désormais là. Il nous oblige, comme autant de promesses à tenir en faveur de ce beau métier. À nous de traduire tous ensemble ces paroles en actes.